

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
COURBEVOIE

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

3 035 771

②1 N° d'enregistrement national : 15 54070

⑤1 Int Cl⁸ : A 01 G 9/02 (2016.01)

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

⑫② Date de dépôt : 06.05.15.

⑫③ Priorité :

⑫④ Date de mise à la disposition du public de la
demande : 11.11.16 Bulletin 16/45.

⑫⑤ Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

⑫⑥ Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

○ Demande(s) d'extension :

⑦① Demandeur(s) : RIVIERA Société par actions simpli-
fiée — FR.

⑦② Inventeur(s) : BIANCHI JOSIANE.

⑦③ Titulaire(s) : RIVIERA Société par actions simplifiée.

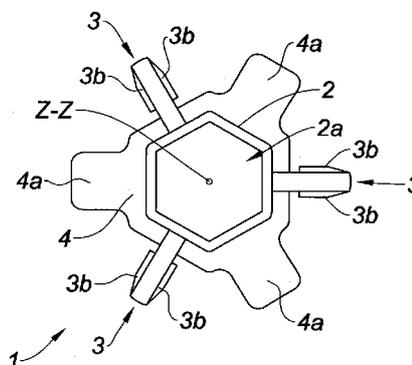
⑦④ Mandataire(s) : CABINET GERMAIN & MAUREAU.

⑤④ ACCESSOIRE D'ASSEMBLAGE POUR BACS DE PLANTE ET ENSEMBLE DE BACS ASSOCIE.

⑤⑦ L'invention porte sur un accessoire d'assemblage (1)
pour un ensemble de bacs (10) de plante d'au moins un pre-
mier bac (11d), un deuxième bac 11a) et un troisième bac
(11b), ledit accessoire d'assemblage (1) comprenant:

- au moins un plot (2) configuré pour coopérer par com-
plémentarité de forme avec une déformation (15d) méná-
gée dans un fond (14d) d'un premier bac (11d) étant destiné
à être positionné au-dessus d'un deuxième bac (11a) et d'un
troisième bac (11b),

- au moins un dispositif de coincement étant configuré
pour coincer au moins une partie du deuxième bac (11a)
contre au moins une partie du troisième bac (11b) en exer-
çant un effort sur ladite au moins une partie du deuxième
bac (11a) ou sur ladite au moins une partie du troisième bac
(11b).



FR 3 035 771 - A1



L'invention concerne le domaine de la jardinerie et plus particulièrement le domaine des bacs pour plantes du type pots ou bacs.

Il existe une grande variété de bacs pour plantes, les bacs se différenciant notamment par leurs dimensions, leurs formes et leurs couleurs. Pour former des ensembles de bacs sur plusieurs hauteurs différentes, on empile les bacs en quinconce. Cependant, l'empilement des bacs en quinconce est peu stable face au vent notamment. En effet, l'empilement reste sommaire et les bords des bacs ne sont pas conçus pour supporter le poids d'un bac disposé dessus.

L'invention a pour but de remédier à tout ou partie des inconvénients précités.

L'invention a pour objet un accessoire d'assemblage pour un ensemble de bacs de plante d'au moins d'au moins un premier bac, un deuxième bac et un troisième bac, ledit accessoire d'assemblage comprenant :

- au moins un plot configuré pour coopérer par complémentarité de forme avec une déformation ménagée dans un fond d'un premier bac étant destiné à être positionné au-dessus d'un deuxième bac et d'un troisième bac,

- au moins un dispositif de coincement étant configuré pour coincer au moins une partie du deuxième bac contre au moins une partie du troisième bac en exerçant un effort sur ladite au moins une partie du deuxième bac ou sur ladite au moins une partie du troisième bac.

L'accessoire d'assemblage permet de superposer au moins trois bacs, le plot étant adapté à la déformation du fond du premier bac, dit bac supérieur puisque le premier bac est destiné à être positionné au dessus du deuxième bac et du troisième bac, et le dispositif de coincement permet de verrouiller la position du deuxième bac par rapport au troisième bac de sorte que le positionnement du premier bac sur les deuxième et troisième bacs soit stable et résistant afin d'éviter tout risque de glissement ou déséquilibre.

Selon une caractéristique de l'invention, l'accessoire d'assemblage est réalisé d'un seul tenant.

Selon une caractéristique de l'invention, l'accessoire d'assemblage est réalisé par injection plastique.

Selon une caractéristique de l'invention, le dispositif de coincement comprend au moins une première nervure, une deuxième nervure, la première nervure et la deuxième nervure étant positionnées au moins partiellement sous le plot et agencées de manière à former une espace de réception conformé pour

recevoir au moins une portion de bord du deuxième bac et au moins une portion de bord du troisième bac.

Ainsi, les nervures permettent de rassembler les bords du deuxième bac et du troisième bac l'un contre l'autre afin de former un support résistant pour soutenir le premier bac. En outre, les nervures permettent de rigidifier la structure de l'accessoire d'assemblage selon l'invention.

Selon une caractéristique de l'invention, la première nervure et la deuxième nervure sont agencées de manière diamétralement opposées.

Selon une caractéristique de l'invention, l'espace de réception est agencé sensiblement au niveau du centre du plot.

Selon une caractéristique de l'invention, chaque nervure comprend une première extrémité orientée vers l'extérieur du plot.

Selon une caractéristique de l'invention, chaque nervure comprend une deuxième extrémité opposée à la première extrémité et convergeant vers le centre du plot, l'espace de réception étant au moins partiellement délimité par la deuxième extrémité de chaque nervure.

Préférentiellement, la deuxième extrémité de chaque nervure est biseautée.

Selon une caractéristique de l'invention, le dispositif de coincement comprend au moins une troisième nervure comprenant au moins une première extrémité orientée vers l'extérieur du plot et une deuxième extrémité opposée à la première extrémité et convergeant vers le centre du plot.

Selon une caractéristique de l'invention, la première nervure, la deuxième nervure et la troisième nervure sont espacées régulièrement au niveau de la circonférence du plot.

Selon une caractéristique de l'invention, le dispositif de coincement comprend au moins une première nervure complémentaire s'étendant depuis la première extrémité de la première nervure, la première nervure complémentaire étant orientée angulairement par rapport à la première nervure de sorte que la première nervure complémentaire est positionnée sensiblement tangentiellement au plot.

Selon une caractéristique de l'invention, le dispositif de coincement comprend une deuxième nervure complémentaire s'étendant depuis la première extrémité de la deuxième nervure, la deuxième nervure complémentaire étant orientée angulairement par rapport à la deuxième nervure de sorte que la deuxième nervure complémentaire est positionnée sensiblement tangentiellement au plot.

Selon une caractéristique de l'invention, le dispositif de coincement comprend une pluralité de nervures complémentaires, les nervures complémentaires sont regroupées en paire de nervures complémentaires, les nervures complémentaires de la paire de nervures complémentaires sont positionnées
5 angulairement depuis la première extrémité d'une nervure et de part et d'autre de ladite nervure du dispositif de coincement.

Selon une caractéristique de l'invention, le dispositif de coincement comprend au moins une patte de connexion conformée pour s'accoupler avec au moins une portion de bord du deuxième bac et au moins une portion de bord du
10 troisième bac.

Avantageusement, la patte de connexion permet de réunir le bord du deuxième bac et le bord du troisième bac et de les maintenir l'un contre l'autre pour former un ensemble de bacs. Le fait de rapprocher et de maintenir les bacs inférieurs ensemble permet de disposer des bacs supérieurs dessus améliore la stabilité et la
15 tenue de l'ensemble de bacs formé.

Selon une caractéristique de l'invention, la patte de connexion s'étend depuis le plot dans une direction sensiblement perpendiculaire à l'axe longitudinal médian Z-Z du plot.

Selon une caractéristique de l'invention, la patte de connexion comprend
20 une portion de réception délimitée au moins partiellement par deux parois opposées, la portion de réception étant conformée pour recevoir au moins une portion de bord du deuxième bac et au moins une portion de bord du troisième bac.

Selon une caractéristique de l'invention, la patte de connexion présente une section transversale en U inversé. Chaque branche du « U inversé »
25 correspondant à une paroi bordant la portion de réception.

Selon une caractéristique de l'invention, le dispositif de coincement comprend une pluralité de pattes de connexion agencée autour du plot.

Préférentiellement, les pattes de connexion de la pluralité sont réparties régulièrement autour du plot.

30 Selon une caractéristique de l'invention, le plot comprend une première extrémité.

Selon une caractéristique de l'invention, la première extrémité configurée pour être en contact avec une portion d'une déformation du fond du premier bac.

35 Selon une caractéristique de l'invention, la première extrémité du plot est fermée.

Selon une caractéristique de l'invention, la première extrémité est destinée à être en contact avec une portion d'une déformation du premier bac.

Préférentiellement, la première extrémité du plot est configurée pour s'insérer au moins partiellement dans une portion d'une déformation du premier bac.

5 Selon une caractéristique de l'invention, le plot comprend une deuxième extrémité opposée à la première extrémité.

Selon une caractéristique de l'invention, la deuxième extrémité est conformée pour être sensiblement au niveau du fond du premier bac.

10 Selon une caractéristique de l'invention, la deuxième extrémité du plot est configurée pour être positionnée dans le même plan que le fond du premier bac lorsque l'accessoire d'assemblage est positionné dans l'ensemble de bacs, ce qui permet d'éviter un décalage entre le premier bac et les bacs inférieurs tels que les deuxième et troisième bacs.

15 Avantageusement, la patte de connexion est positionnée au niveau de la deuxième extrémité du plot et fait saillie par rapport à ladite deuxième extrémité du plot.

Selon une caractéristique de l'invention, le plot est de forme prismatique ou semi-sphérique ou tronconique.

20 Selon une caractéristique de l'invention, le plot présente au moins une facette s'étendant entre la première extrémité et la deuxième extrémité dudit plot, ce qui permet de bloquer angulairement le bac supérieur par rapport au bac inférieur lorsque l'accessoire d'assemblage est mis en place. Avec la présence d'au moins une facette, le bac supérieur ne peut se déplacer en rotation autour du plot.

25 Selon une caractéristique de l'invention, l'accessoire d'assemblage comprend une base sur laquelle le plot est monté. Grâce à cette base, l'accessoire d'assemblage permet une meilleure répartition du poids du bac supérieur et une facilitation de l'assise dudit bac supérieur.

Avantageusement, la base participe à la stabilité de l'ensemble de bacs formé.

30 Selon une caractéristique de l'invention, la base est radialement au moins partiellement en saillie par rapport au plot. La base permet de rigidifier l'accessoire d'assemblage et de relier le plot, les pattes de connexion, les nervures et les nervures complémentaires entre eux.

35 Plus particulièrement, la base est radialement au moins partiellement en saillie autour de la deuxième extrémité du plot, de sorte à former une collerette.

Avantageusement, la base s'étend dans un plan sensiblement perpendiculaire à l'axe longitudinal Z-Z du plot.

Selon une caractéristique de l'invention, la base comporte au moins une première portion saillante orientée vers l'extérieur de l'accessoire d'assemblage.

5 Selon une caractéristique de l'invention, la première extrémité de la première nervure est positionnée sous la première portion saillante de la base.

Selon une caractéristique de l'invention, une partie des nervures complémentaires associées à la première nervure est agencée sous la première portion saillante de la base.

10 Selon une caractéristique de l'invention, la base comporte au moins une deuxième portion saillante orientée vers l'extérieur de l'accessoire d'assemblage.

Selon une caractéristique de l'invention, la première extrémité de la deuxième nervure est positionnée sous la deuxième portion saillante de la base.

15 Selon une caractéristique de l'invention, une partie des nervures complémentaires associées à la deuxième nervure est agencée sous la deuxième portion saillante de la base.

Selon une caractéristique de l'invention, la première portion saillante de la base et la deuxième portion saillante de la base sont positionnées sur la base de manière diamétralement opposée.

20 Selon une caractéristique de l'invention, la base comporte au moins une troisième portion saillante orientée vers l'extérieur de l'accessoire d'assemblage.

Selon une caractéristique de l'invention, la première portion saillante, la deuxième portion saillante et la troisième portion saillante sont espacées régulièrement sur la base.

25 Selon une caractéristique de l'invention, chaque portion saillante de la base abrite au moins partiellement une nervure du dispositif de coincement associée à une paire de nervures complémentaires.

L'invention a également pour objet un ensemble de bacs comprenant au moins :

30 - un premier bac comportant un fond présentant une déformation et comprenant un bord circonférentiel délimitant une ouverture du premier bac, le bord du premier bac étant opposé au fond du premier bac,

- un deuxième bac comprenant un bord circonférentiel délimitant une ouverture du deuxième bac,

35 - un troisième bac comprenant un bord circonférentiel délimitant une ouverture du troisième bac,

- le premier bac étant positionné au dessus du deuxième bac et du troisième bac,

- un accessoire d'assemblage selon l'invention, l'accessoire d'assemblage reliant le deuxième bac au troisième bac au moins par un dispositif de coincement, et
5 reliant le premier bac au deuxième bac et au troisième bac au moins par le plot, ledit plot étant inséré au moins partiellement dans la déformation du premier bac.

Selon une caractéristique de l'invention, le dispositif de coincement comprend une première et une deuxième nervure, la première nervure étant en appui
10 contre une première portion du bord du deuxième bac et la deuxième nervure étant en appui contre une première portion du bord du troisième bac, la première portion du deuxième bac et la première portion du bord du troisième bac étant logées au moins partiellement dans l'espace de réception formé entre la première nervure et la deuxième nervure.

Selon une caractéristique de l'invention, le dispositif de coincement
15 comprend au moins une deuxième patte de connexion, la première patte de connexion s'accouplant à une deuxième portion de bord du deuxième bac et à une deuxième portion de bord du troisième bac, la deuxième patte de connexion s'accouplant à une troisième portion de bord du deuxième bac et à une troisième portion de bord du troisième bac.

20 Selon une caractéristique de l'invention, le dispositif de coincement comprend au moins une première nervure complémentaire positionnée en appui contre une quatrième portion de bord du deuxième bac.

Selon une caractéristique de l'invention, le dispositif de coincement
25 comprend au moins une deuxième nervure complémentaire positionnée en appui contre une quatrième portion de bord du troisième bac.

Selon une caractéristique de l'invention, le dispositif de coincement
30 comprend une première paire de nervures complémentaire, chaque nervure complémentaire de la première paire étant respectivement positionnée en appui contre une quatrième portion du bord du deuxième bac et contre une cinquième portion du bord du deuxième bac.

Selon une caractéristique de l'invention, le dispositif de coincement
35 comprend une deuxième paire de nervures complémentaire, chaque nervure complémentaire de la deuxième paire étant respectivement positionnée en appui contre une quatrième portion du bord du troisième bac et contre une cinquième portion du bord du troisième bac.

Selon une caractéristique de l'invention, l'ensemble de bacs comprend un quatrième bac comprenant un bord circonférentiel délimitant une ouverture du quatrième bac, le dispositif de coincement comprend une troisième nervure en appui contre une première portion du bord du quatrième bac, la première portion du deuxième bac, la première portion du bord du troisième bac et la première portion du quatrième bac étant logées au moins partiellement dans l'espace de réception formé entre la première nervure, la deuxième nervure et la troisième nervure.

Selon une caractéristique de l'invention, le dispositif de coincement comprend une troisième patte de connexion, la première patte de connexion s'accouplant à la deuxième portion du bord du deuxième bac et à la deuxième portion du bord du troisième bac, la deuxième patte de connexion s'accouplant à une troisième portion du bord du troisième bac et à une deuxième portion du bord du quatrième bac, la troisième patte de connexion s'accouplant à une troisième portion du bord du quatrième bac et à la troisième portion du bord du deuxième bac.

Selon une caractéristique de l'invention, le dispositif de coincement comprend au moins une troisième nervure complémentaire positionnée en appui contre une quatrième portion de bord du quatrième bac.

Selon une caractéristique de l'invention, le dispositif de coincement comprend une troisième paire de nervures complémentaires, chaque nervure complémentaire de la troisième paire étant respectivement positionnée en appui contre une quatrième portion du bord du quatrième bac et contre une cinquième portion du bord du quatrième bac.

Selon une caractéristique de l'invention, tous les bacs de l'ensemble de bacs, comprennent une déformation conformée pour recevoir le plot de l'accessoire d'assemblage.

Selon une caractéristique de l'invention, la déformation s'étend depuis le fond du premier bac vers l'intérieur dudit premier bac selon un axe longitudinal du premier bac.

Selon une caractéristique de l'invention, la déformation présente au moins une portion conformée pour recevoir le plot de l'accessoire d'assemblage.

Selon une caractéristique de l'invention, la déformation comprend une ou plusieurs portions conformées pour recevoir au moins partiellement les pattes de connexion de l'accessoire d'assemblage.

Selon une caractéristique de l'invention, au moins un bac comprend une collerette. Préférentiellement, chaque bac de l'ensemble de bacs comprend une collerette.

Selon une caractéristique de l'invention, la collerette est positionnée dans la partie supérieure du bac.

5 Selon une caractéristique de l'invention, le bord de chaque bac délimite la portion supérieure de la collerette.

Selon une caractéristique de l'invention, les bords des bacs du dessous sont pincés par une patte de connexion.

10 Selon une caractéristique de l'invention, les parois de chaque patte de connexion sont déformables. Ainsi, lesdites parois permettent de s'adapter aux bords des bacs.

Selon une caractéristique de l'invention, les parois sont configurées pour s'adapter aux bords des bacs en fonction de l'angle de position de chaque collerette des bacs et/ou en fonction de l'épaisseur de chaque collerette des bacs.

15 Dans une variante non représentée, les parois sont sensiblement convergentes ou divergentes.

L'invention sera mieux comprise, grâce à la description ci-après, qui se rapporte à des modes de réalisation selon la présente invention, donnés à titre d'exemples non limitatifs et expliqués avec référence aux dessins schématiques annexés, dans lesquels:

- 20
- la figure 1 est une vue de dessus de l'accessoire d'assemblage selon un premier mode de réalisation de l'invention,
 - la figure 2 est une vue de dessous de l'accessoire d'assemblage représenté en figure 1,
 - la figure 3 est une vue de dessus de l'accessoire d'assemblage selon
- 25
- un deuxième mode de réalisation de l'invention,
 - la figure 4 est une vue de dessous de l'accessoire d'assemblage représenté en figure 3,
 - la figure 5 est une vue en perspective de l'accessoire d'assemblage représenté en figure 1,
- 30
- la figure 6 est une vue en coupe partiellement selon le plan A de l'accessoire d'assemblage représenté en figure 5,
 - la figure 7 est une vue en perspective d'un bac supérieur d'un ensemble de bacs selon l'invention équipé d'un accessoire d'assemblage tel que représenté en figure 1,

- la figure 8 est une vue partielle en perspective de l'ensemble de bacs selon l'invention et équipé d'un accessoire d'assemblage tel que représenté en figure 1,
- 5 - la figure 9 est une vue de dessus de l'accessoire d'assemblage selon un troisième mode de réalisation de l'invention,
- la figure 10 est une vue de dessous de l'accessoire d'assemblage représenté en figure 9,
- la figure 11 est une vue de dessus de l'accessoire d'assemblage selon un quatrième mode de réalisation de l'invention,
- 10 - la figure 12 est une vue de dessous de l'accessoire d'assemblage représenté en figure 11,
- la figure 13 est une vue en perspective de l'ensemble de bacs selon l'invention équipé d'un accessoire d'assemblage selon le premier mode de réalisation,
- 15 - la figure 14 est une illustration en coupe d'un bac de l'ensemble de bacs selon l'invention.

Dans la présente description, les notions de « bac inférieur » et « bac supérieur » sont relatives au positionnement des bacs les uns par rapport aux autres lorsque lesdits bacs sont positionnés dans un ensemble de bacs selon l'invention.

20 Un premier mode de réalisation de l'accessoire d'assemblage 1 est représenté aux figures 1, 2, 5 à 8.

Un deuxième mode de réalisation de l'accessoire d'assemblage 1 est représenté aux figures 3 et 4.

25 Un troisième mode de réalisation de l'accessoire d'assemblage 1 est représenté aux figures 9 et 10.

Un quatrième mode de réalisation de l'accessoire d'assemblage 1 est représenté aux figures 11 et 12.

30 Selon le premier mode de réalisation, l'accessoire d'assemblage 1 selon l'invention, comprend un plot 2 configuré pour coopérer avec une déformation 15d d'un fond 14d d'un premier bac supérieur 11d par complémentarité de forme illustré en figure 7.

Le plot 2 peut être de forme prismatique ou semi-sphérique ou tronconique pour être le plus adapté possible à au moins une déformation 15d ménagée dans le fond 14d du bac supérieur 11d, comme illustré à la figure 7.

35 En outre, l'accessoire d'assemblage 1 comprend un dispositif de coincement configuré pour coincer au moins une partie du deuxième bac 11a contre

au moins une partie du troisième bac 11b en exerçant un effort sur ladite au moins une partie du deuxième bac 11a ou sur ladite au moins une partie du troisième bac 11b.

Le dispositif de coincement comprend au moins une première nervure 6b, une deuxième nervure 6b, une troisième nervure 6b comme illustré en figure 2.

Chaque nervure 6b est positionnée au moins partiellement sous le plot 2 et agencée de manière à former une espace de réception 6c conformé pour recevoir au moins une portion de bord d'un bac 11a, 11b, 11c comme illustré en figure 6.

Chaque nervure 6b comprend au moins une première extrémité orientée vers l'extérieur du plot 2 et une deuxième extrémité opposée à la première extrémité et convergeant vers le centre du plot 6. Comme visible en figure 2, la deuxième extrémité de chaque nervure 6b est biseautée.

Dans l'exemple illustré aux figures 1 et 2, la première nervure 6b, la deuxième nervure 6b et la troisième nervure 6b sont espacées régulièrement au niveau de la circonférence du plot 2.

Comme représenté aux figures 2 et 6, le dispositif de coincement comprend une pluralité de nervures complémentaires 6a, les nervures complémentaires 6a sont regroupées en paire de nervures complémentaires, les nervures complémentaires 6a de la paire de nervures complémentaires sont positionnées angulairement depuis la première extrémité d'une nervure 6b et de part et d'autre de ladite nervure 6b du dispositif de coincement.

Comme représenté aux figures 1 et 2, l'accessoire d'assemblage 1 comprend trois pattes de connexion 3. Chaque patte de connexion 3 comprend une portion de réception 3a conformée pour recevoir au moins un bord 13a, 13b, 13c d'un bac inférieur 11a, 11b, 11c comme illustré notamment en figure 6.

Comme on peut le voir notamment aux figures 1 et 2, chaque patte de connexion 3 s'étend depuis le plot 2 dans une direction sensiblement perpendiculaire à l'axe longitudinal médian Z-Z du plot 2.

Comme visible notamment à la figure 1, la portion de réception 3a est délimitée par deux parois 3b opposées.

Comme illustré à la figure 2, chaque patte de connexion 3 présente une section transversale en U inversé, chaque branche du « U inversé » étant matérialisée par une paroi 3b.

Avantageusement, chaque paroi 3b de la patte de connexion 3 s'étend au moins partiellement le long de la portion de réception 3a. Dans l'exemple illustré en

figure 1, les parois s'étendent partiellement le long de la portion de réception 3a et forment un décroché au niveau du plot 2.

Comme illustré à la figure 2, le plot 2 comprend une première extrémité 2a configurée pour être en contact avec une portion de la déformation 15a, 15b, 15c dans laquelle le plot 2 s'insère. La première extrémité 2a du plot 2 est fermée dans l'exemple illustré aux figures 1 à 3.

Le plot 2 comprend en outre une deuxième extrémité 2b opposée à la première extrémité 2a et conformée pour être sensiblement au niveau du fond 14d du bac supérieur 11d. Les pattes de connexion 3 sont positionnées au niveau de la deuxième extrémité 2b du plot 2. Plus particulièrement, les parois 3b de chaque patte de connexion 3 s'étendent depuis la deuxième extrémité 2b du plot 2 et sont en saillie par rapport à ladite deuxième extrémité 2b du plot 2. Comme visible en figure 2, les pattes de connexion 3 sont régulièrement réparties autour du plot 2.

Dans l'exemple illustré notamment en figure 5, le plot 2 est de forme prismatique et comprend une pluralité de facettes s'étendant entre la première extrémité 2a et la deuxième extrémité 2b dudit plot 2.

L'accessoire d'assemblage 1 comprend une base 4 sur laquelle le plot 2 est monté, comme visible en figure 1.

La base 4 est radialement au moins partiellement en saillie par rapport au plot 2. Plus particulièrement, la base 4 est radialement au moins partiellement en saillie autour de la deuxième extrémité 2b du plot 2, de sorte à former une collerette.

Avantageusement, la base 4 s'étend dans un plan sensiblement perpendiculaire à l'axe longitudinal Z-Z du plot 2 visible en figure 5.

Comme représenté en figure 1, la base 4 comporte trois portions saillantes 4a orientées vers l'extérieur de l'accessoire d'assemblage 1, la base 4 étant ainsi de forme triangulaire. La première portion saillante 4a, la deuxième portion saillante 4a et la troisième portion saillante 4a sont espacées régulièrement sur la base 4.

En figure 13 est illustré un ensemble de bacs 10 équipé d'un accessoire 1 selon le premier mode de réalisation. L'ensemble de bacs 10 comprend trois bacs inférieurs respectivement référencés 11a, 11b, 11c et un bac supérieur 11d. Les trois bacs inférieurs correspondent aux deuxième, troisième et quatrième bacs et le bac supérieur correspond au premier bac.

Comme visible en figure 2, chaque portion saillante 4a de la base 4 abrite au moins partiellement une nervure 6b du dispositif de coincement associée à une paire de nervures complémentaires 6a.

Comme illustré en figure 7, l'accessoire d'assemblage 1 selon le premier mode de réalisation est inséré dans le premier bac 11d. Plus exactement le plot 2 est inséré au moins partiellement dans la déformation 15d, visible en figure 4, et les pattes de connexion 3 sont logées dans les déformations complémentaires 16d, visibles en figure 14, du premier bac 11d.

En figure 8 est illustré l'accessoire d'assemblage selon le premier mode de réalisation positionné sur le deuxième 11a, le troisième 11b et le quatrième bac 11c. Dans cet exemple détaillé en figure 6, la première nervure 6b est en appui contre une première portion du bord du deuxième bac 11a, la deuxième nervure 6b est en appui contre une première portion du bord du troisième bac 11b et la troisième nervure 6b est en appui contre une première portion du bord du quatrième bac 11c, la première portion du bord du troisième bac et la première portion du quatrième bac étant logées au moins partiellement dans l'espace de réception formé entre la première nervure, la deuxième nervure et la troisième nervure.

En outre, en figure 6, la première patte de connexion s'accouplant à la deuxième portion du bord du deuxième bac et à la deuxième portion du bord du troisième bac, la deuxième patte de connexion s'accouplant à une troisième portion du bord du troisième bac et à une deuxième portion du bord du quatrième bac, la troisième patte de connexion s'accouplant à une troisième portion du bord du quatrième bac et à la troisième portion du bord du deuxième bac.

De plus, le dispositif de coincement comprend trois paires de nervures complémentaires 6a, chaque nervure complémentaire de la première paire étant respectivement positionnée en appui contre une quatrième portion du bord du deuxième bac et contre une cinquième portion du bord du deuxième bac ; chaque nervure complémentaire de la deuxième paire étant respectivement positionnée en appui contre une quatrième portion du bord du troisième bac et contre une cinquième portion du bord du troisième bac et chaque nervure complémentaire de la troisième paire étant respectivement positionnée en appui contre une quatrième portion du bord du quatrième bac et contre une cinquième portion du bord du quatrième bac.

Chaque bord 13a, 13b, 13c de bac 11a, 11b, 11c est pincé par au moins une patte de connexion 3.

De plus, les parois 3b de chaque patte de connexion 3 sont déformables. Ainsi, lesdites parois 3b permettent de s'adapter aux bords des bacs 11a, 11b, 11c.

Selon une caractéristique de l'invention, les parois 3b sont configurées pour s'adapter aux bords 13a, 13b, 13c des bacs 11a, 11b, 11c en fonction de l'angle

de position de chaque collerette 12a, 12b, 12c des bacs 11a, 11b, 11c et/ou en fonction de l'épaisseur de chaque collerette 12a, 12b, 12c des bacs 11a, 11b, 11c.

Dans une variante non représentée, les parois 3b sont sensiblement convergentes ou divergentes.

5 Le deuxième mode de réalisation de l'accessoire d'assemblage diffère du premier mode de réalisation notamment en ce que le dispositif de coincement comprend uniquement deux nervures 6b, deux paires de nervures complémentaires 6a, deux pattes de connexion 3 et la base 4 présente seulement deux portions saillantes 4a.

10 Selon le deuxième mode de réalisation illustré aux figures 3 et 4, le dispositif de coincement de l'accessoire d'assemblage 1 comprend au moins une première nervure 6b, une deuxième nervure 6b, la première nervure 6b et la deuxième nervure 6b étant positionnées au moins partiellement sous le plot 2 et agencées de manière à former une espace de réception 6c conformé pour recevoir au
15 moins une portion de bord 15a du deuxième bac 11a et au moins une portion de bord 15b du troisième bac 11b.

Comme illustré aux figures 3 et 4, la première nervure 6b et la deuxième nervure 6b sont agencées de manière diamétralement opposées. L'espace de réception 6c est agencé sensiblement au niveau du centre du plot 2.

20 Chaque nervure 6b comprend une première extrémité orientée vers l'extérieur du plot 2. Chaque nervure 6b comprend une deuxième extrémité opposée à la première extrémité et convergeant vers le centre du plot 2, l'espace de réception 6c étant au moins partiellement délimité par la deuxième extrémité de chaque nervure 6b.

25 Comme visible en figure 4, la deuxième extrémité de chaque nervure 6b est biseautée.

Selon le deuxième mode de réalisation, le dispositif de coincement comprend une pluralité de nervures complémentaires 6a, les nervures complémentaires 6a sont regroupées en paire de nervures complémentaires 6a, les
30 nervures complémentaires 6a de la paire de nervures complémentaires 6a sont positionnées angulairement depuis la première extrémité d'une nervure 6b et de part et d'autre d'une nervure 6b du dispositif de coincement.

Dans l'exemple illustré en figure 4, le dispositif de coincement comprend deux paires de nervures complémentaires 6a.

35 Selon une caractéristique de l'invention, l'accessoire d'assemblage 1 comprend une base 4 sur laquelle le plot 2 est monté.

Selon une caractéristique de l'invention, la base 4 est radialement au moins partiellement en saillie par rapport au plot 2.

Plus particulièrement, la base 4 est radialement au moins partiellement en saillie autour de la deuxième extrémité du plot 2, de sorte à former une collerette.

5 Avantageusement, la base 4 s'étend dans un plan sensiblement perpendiculaire à l'axe longitudinal Z-Z du plot 2.

Selon une caractéristique de l'invention, la base 4 comporte au moins une première portion saillante 4a orientée vers l'extérieur de l'accessoire d'assemblage 1.

10 Comme illustré en figure 4, la première extrémité de la première nervure 6b est positionnée sous la première portion saillante 4a de la base 4.

Une partie des nervures complémentaires 6a associées à la première nervure 6b est agencée sous la première portion saillante 4a de la base 4.

15 Comme illustré en figure 4, la base 4 comporte au moins une deuxième portion saillante 4a orientée vers l'extérieur de l'accessoire d'assemblage 1.

Comme illustré en figure 4, la première extrémité de la deuxième nervure 6b est positionnée sous la deuxième portion saillante 4a de la base 4.

Une partie des nervures complémentaires 6a associées à la deuxième nervure 6b est agencée sous la deuxième portion saillante 4a de la base 4.

20 Comme illustré en figure 4, la première portion saillante 4a de la base 4 et la deuxième portion saillante 4a de la base 4 sont positionnées sur la base 4 de manière diamétralement opposée.

25 Chaque portion saillante 4a de la base 4 abrite au moins partiellement une nervure 6b du dispositif de coincement associée à une paire de nervures complémentaires 6a.

Selon l'invention, l'ensemble de bacs équipé d'un accessoire d'assemblage 1 selon le deuxième mode de réalisation n'est pas représenté mais peut se déduire directement et sans ambiguïté de l'exemple illustré aux figures 6, 7, 8, 13.

30 Dans la mesure où l'ensemble de bacs équipé d'un accessoire d'assemblage 1 selon le deuxième mode de réalisation n'est pas représenté les références numériques ne seront pas reportées pour cette partie de la description.

35 L'ensemble de bacs équipé d'un accessoire d'assemblage 1 selon le deuxième mode de réalisation, comprend un premier bac comportant un fond présentant une déformation et comprenant un bord circonférentiel délimitant une ouverture du premier bac, le bord du premier bac étant opposé au fond du premier bac, un deuxième bac comprenant un bord circonférentiel délimitant une ouverture

du deuxième bac, un troisième bac comprenant un bord circonférentiel délimitant une ouverture du troisième bac, le premier bac étant positionné au dessus du deuxième bac et du troisième bac, l'accessoire d'assemblage selon le deuxième mode de réalisation reliant le deuxième bac au troisième bac au moins par un dispositif de
5 coincement, et reliant le premier bac au deuxième bac et au troisième bac au moins par le plot, ledit plot étant inséré au moins partiellement dans la déformation du premier bac.

Plus précisément, le dispositif de coincement de l'accessoire d'assemblage selon le deuxième mode de réalisation comprend une première et une
10 deuxième nervure, la première nervure étant en appui contre une première portion du bord du deuxième bac et la deuxième nervure étant en appui contre une première portion du bord du troisième bac, la première portion du deuxième bac et la première portion du bord du troisième bac étant logées au moins partiellement dans l'espace de réception formé entre la première nervure et la deuxième nervure.

En outre, le dispositif de coincement comprend une première et une
15 deuxième patte de connexion, la première patte de connexion s'accouplant à une deuxième portion de bord du deuxième bac et à une deuxième portion de bord du troisième bac, la deuxième patte de connexion s'accouplant à une troisième portion de bord du deuxième bac et à une troisième portion de bord du troisième bac.

Selon une caractéristique de l'invention, le dispositif de coincement
20 comprend au moins une première nervure complémentaire positionnée en appui contre une quatrième portion de bord du deuxième bac.

Selon une caractéristique de l'invention, le dispositif de coincement
25 comprend au moins une deuxième nervure complémentaire positionnée en appui contre une quatrième portion de bord du troisième bac.

Selon une caractéristique de l'invention, le dispositif de coincement
comprend une première paire de nervures complémentaire, chaque nervure
complémentaire de la première paire étant respectivement positionnée en appui
contre une quatrième portion du bord du deuxième bac et contre une cinquième
30 portion du bord du deuxième bac.

Selon une caractéristique de l'invention, le dispositif de coincement
comprend une deuxième paire de nervures complémentaire, chaque nervure
complémentaire de la deuxième paire étant respectivement positionnée en appui
contre une quatrième portion du bord du troisième bac et contre une cinquième
35 portion du bord du troisième bac.

Par ailleurs, chaque bord est pincé par au moins une patte de connexion.

De plus, les parois de chaque patte de connexion sont déformables. Ainsi, lesdites parois permettent de s'adapter aux bords des bacs.

Selon une caractéristique de l'invention, les parois sont configurées pour s'adapter aux bords en fonction de l'angle de position de chaque collerette des bacs et/ou en fonction de l'épaisseur de chaque collerette des bacs.

Dans une variante non représentée, les parois sont sensiblement convergentes ou divergentes.

Le troisième mode de réalisation diffère du premier mode de réalisation en ce que l'accessoire d'assemblage 1 ne comprend aucune patte de connexion. Il s'agit de la seule différence entre ces deux modes, l'ensemble de la description se rapportant au premier mode de réalisation étant applicable au troisième mode de réalisation. Ainsi, pour comprendre la structure et le positionnement de l'accessoire d'assemblage 1 du troisième mode de réalisation, il faut se reporter aux figures 9 et 10 et à la description détaillée du premier mode de réalisation en faisant abstraction des passages concernant les pattes de connexion.

Le quatrième mode de réalisation diffère du deuxième mode de réalisation en ce que l'accessoire d'assemblage 1 ne comprend aucune patte de connexion. Il s'agit de la seule différence entre ces deux modes, l'ensemble de la description se rapportant au deuxième mode de réalisation étant applicable au quatrième mode de réalisation. Ainsi, pour comprendre la structure et le positionnement de l'accessoire d'assemblage 1 du quatrième mode de réalisation, il faut se reporter aux figures 11 et 12 et à la description détaillée du deuxième mode de réalisation en faisant abstraction des passages concernant les pattes de connexion.

Quel que le mode de réalisation de l'accessoire d'assemblage 1, et comme illustré en figure 14, tous les bacs 11a, 11b, 11c, 11d de l'ensemble de bacs, comprennent une déformation 15a, 15b, 15c, 15d conformée pour recevoir le plot 2 de l'accessoire d'assemblage 1,

De plus, quel que le mode de réalisation de l'accessoire d'assemblage 1, la déformation 15a, 15b, 15c, 15d s'étend depuis le fond du bac 11a, 11b, 11c, 11d vers l'intérieur dudit bac 11a, 11b, 11c, 11d selon un axe longitudinal du bac 11a, 11b, 11c, 11d.

Quel que le mode de réalisation de l'accessoire d'assemblage 1, tous les bacs 11a, 11b, 11c, 11d de l'ensemble de bacs, comprennent au moins une déformation complémentaire 16a, 16b, 16c, 16d conformée pour recevoir au moins partiellement les pattes de connexion de l'accessoire d'assemblage 1.

En outre et quel que le mode de réalisation de l'accessoire d'assemblage 1, chaque bac 11a, 11b, 11c, 11d comprend une collerette 12a, 12b, 12c, 12d, le bord 13a, 13b, 13c, 13d de chaque bac 11a, 11b, 11c, 11d délimitant la portion supérieure de la collerette 12a, 12b, 12c, 12d. Bien évidemment, les bacs peuvent être différents
5 et ne pas tous présenter de collerette ou de déformation, seule la déformation du bac supérieur importe, les déformations complémentaires sont également optionnelles.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée aux modes de réalisation décrits et représentés aux figures annexées. Des modifications restent possibles, notamment du point de vue de la constitution des divers éléments ou par substitution
10 d'équivalents techniques, sans sortir pour autant du domaine de protection de l'invention.

REVENDEICATIONS

1. Accessoire d'assemblage (1) pour un ensemble de bacs (10) de plante d'au moins un premier bac (11d), un deuxième bac (11a) et un troisième bac (11b), ledit accessoire d'assemblage (1) comprenant :
- 5 - au moins un plot (2) configuré pour coopérer par complémentarité de forme avec une déformation (15d) ménagée dans un fond (14d) d'un premier bac (11d) étant destiné à être positionné au-dessus d'un deuxième bac (11a) et d'un troisième bac (11b),
- 10 - au moins un dispositif de coincement étant configuré pour coincer au moins une partie du deuxième bac (11a) contre au moins une partie du troisième bac (11b) en exerçant un effort sur ladite au moins une partie du deuxième bac (11a) ou sur ladite au moins une partie du troisième bac (11b).
- 15 2. Accessoire d'assemblage selon la revendication 1, dans lequel le dispositif de coincement comprend au moins une première nervure (6b), une deuxième nervure (6b), la première nervure (6b) et la deuxième nervure (6b) étant positionnées au moins partiellement sous le plot (2) et agencées de manière à former une espace de réception (6c) conformé pour recevoir au moins une portion de bord
- 20 du deuxième bac (11a) et au moins une portion de bord du troisième bac (11b).
3. Accessoire d'assemblage selon l'une quelconque des revendications 1 ou 2, dans lequel chaque nervure (6b) comprend une première extrémité orientée vers l'extérieur du plot (2).
- 25 4. Accessoire d'assemblage selon l'une quelconque des revendications 2 ou 3, dans lequel le dispositif de coincement comprend au moins une première nervure complémentaire (6a) s'étendant depuis la première extrémité de la première nervure (6b), la première nervure complémentaire (6a) étant orientée
- 30 angulairement par rapport à la première nervure (6b) de sorte que la première nervure complémentaire (6a) est positionnée sensiblement tangentiellement au plot (2).
5. Accessoire d'assemblage selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, le dispositif de coincement comprend au moins une patte de
- 35

connexion (3) conformée pour s'accoupler avec au moins une portion de bord du deuxième bac (11a) et au moins une portion de bord du troisième bac (11b).

5 6. Accessoire d'assemblage selon la revendication 5, dans lequel la patte de connexion (3) présente une section transversale en U inversé.

10 7. Accessoire d'assemblage selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, comprenant une base (4) sur laquelle le plot (2) est monté, la base (4) étant radialement au moins partiellement en saillie par rapport au plot (2).

8. Accessoire d'assemblage selon la revendication 7, dans lequel la base (4) comporte au moins une première portion saillante (4a) orientée vers l'extérieur de l'accessoire d'assemblage (1).

15 9. Ensemble de bacs (10) pour plantes comprenant au moins :
- un premier bac (11d) comportant un fond (14d) présentant une déformation (15d) et comprenant un bord circonférentiel (13d) délimitant une ouverture du premier bac (11d), le bord (13d) du premier bac (11d) étant opposé au fond (14d) du premier bac (11d),
20 - un deuxième bac (11a) comprenant un bord (13a) circonférentiel délimitant une ouverture du deuxième bac (11a),
- un troisième bac (11b) comprenant un bord (13b) circonférentiel délimitant une ouverture du troisième bac (11b),
- le premier bac (11d) étant positionné au dessus du deuxième bac (11a)
25 et du troisième bac (11b),
- un accessoire d'assemblage (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, l'accessoire d'assemblage (1) reliant le deuxième bac (11a) au troisième bac (11b) au moins par un dispositif de coincement, et reliant le premier bac (11d) au deuxième bac (11a) et au troisième bac (11b) au moins par le plot (2), ledit plot (2) étant inséré au moins partiellement dans la déformation (15d) du premier bac (11d).
30

35 10. Ensemble de bacs selon la revendication 9, dans lequel le dispositif de coincement de l'accessoire d'assemblage (1) comprend une première et une deuxième nervure (6b), la première nervure (6b) étant en appui contre une première portion du bord du deuxième bac (11a) et la deuxième nervure (6b) étant en

appui contre une première portion du bord du troisième bac (11b), la première portion du deuxième bac (11a) et la première portion du bord du troisième bac (11b) étant logées au moins partiellement dans l'espace de réception (6c) formé entre la première nervure (6b) et la deuxième nervure (6b).

1 / 5

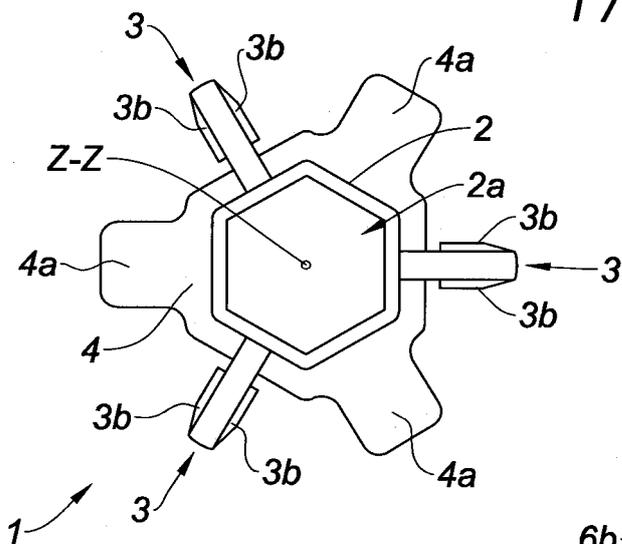


Fig. 1

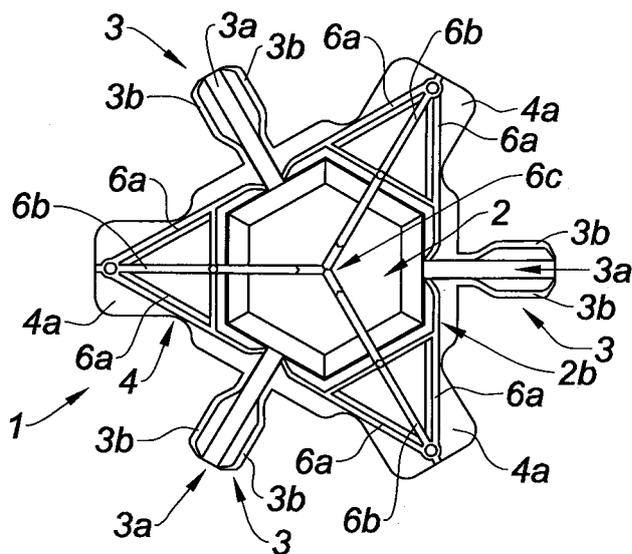


Fig. 2

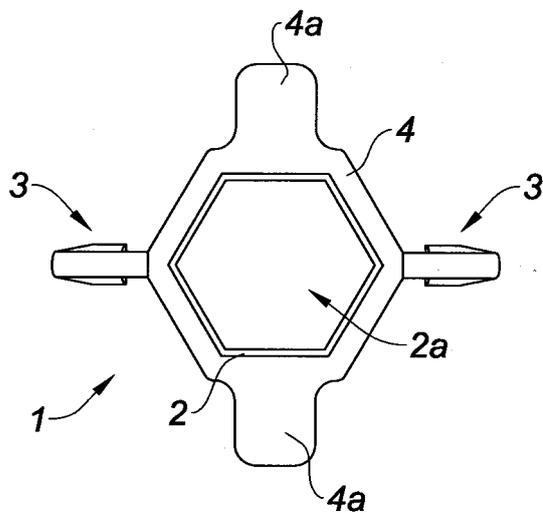


Fig. 3

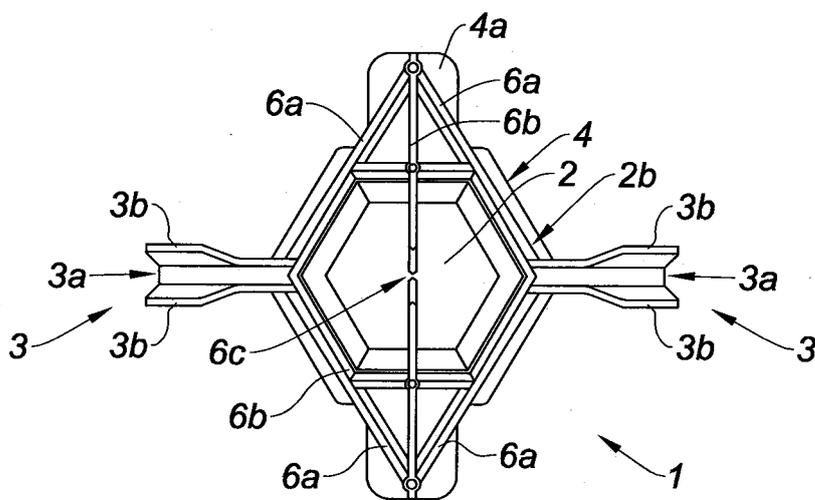
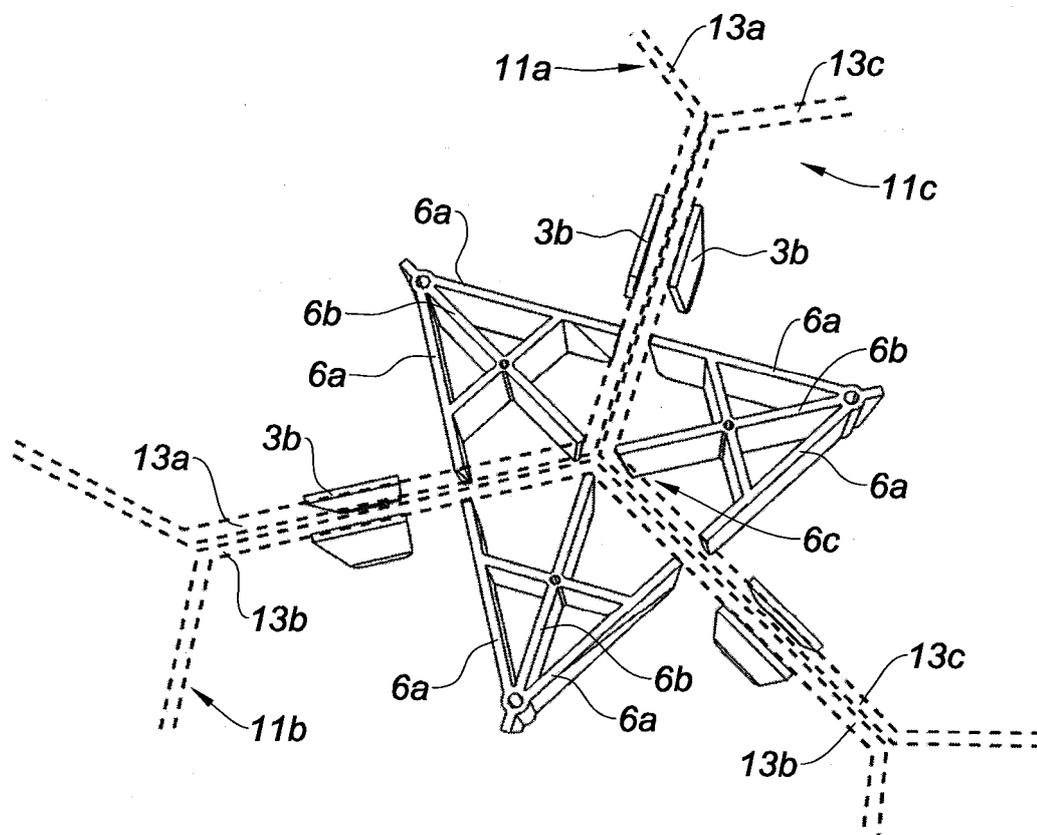
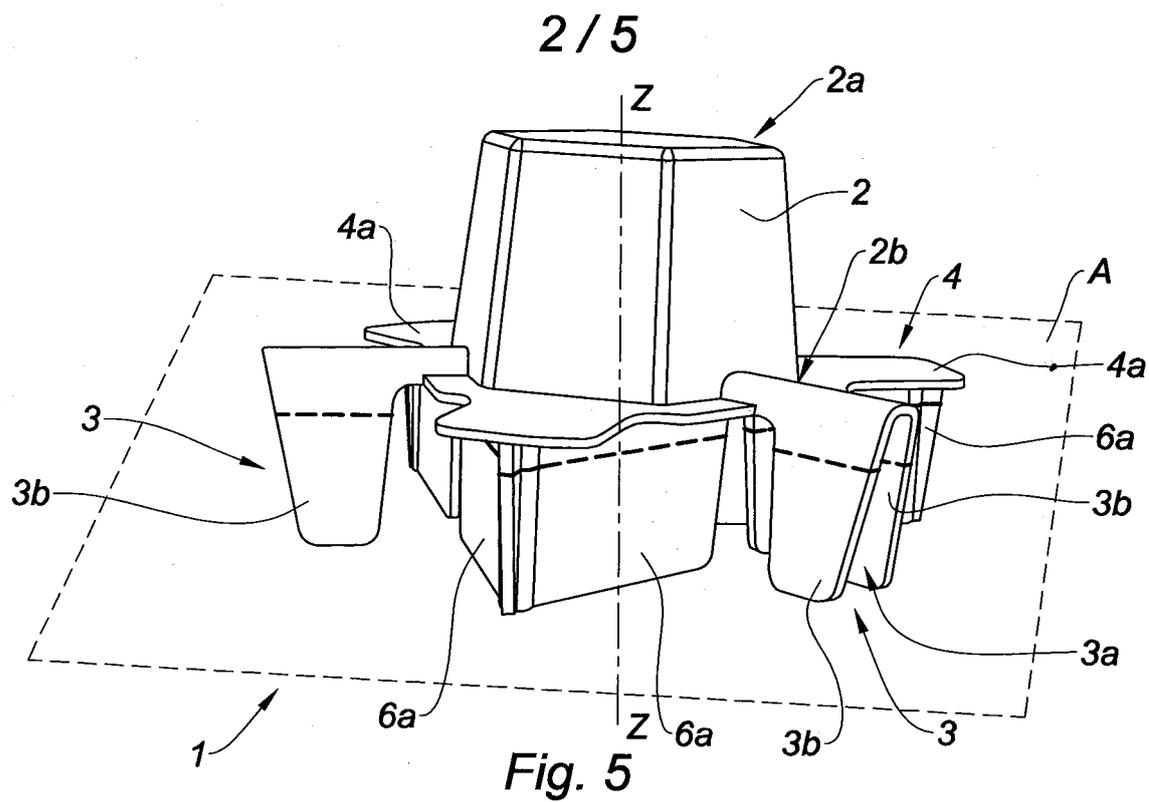


Fig. 4



3 / 5

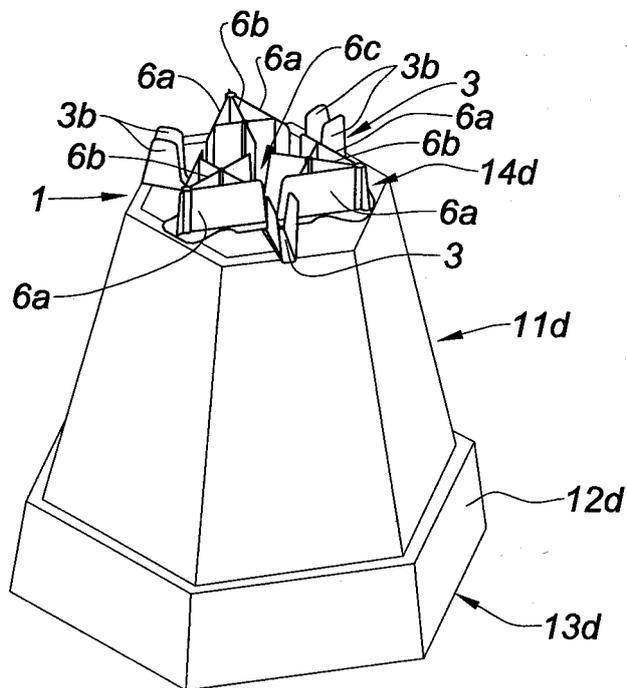


Fig. 7

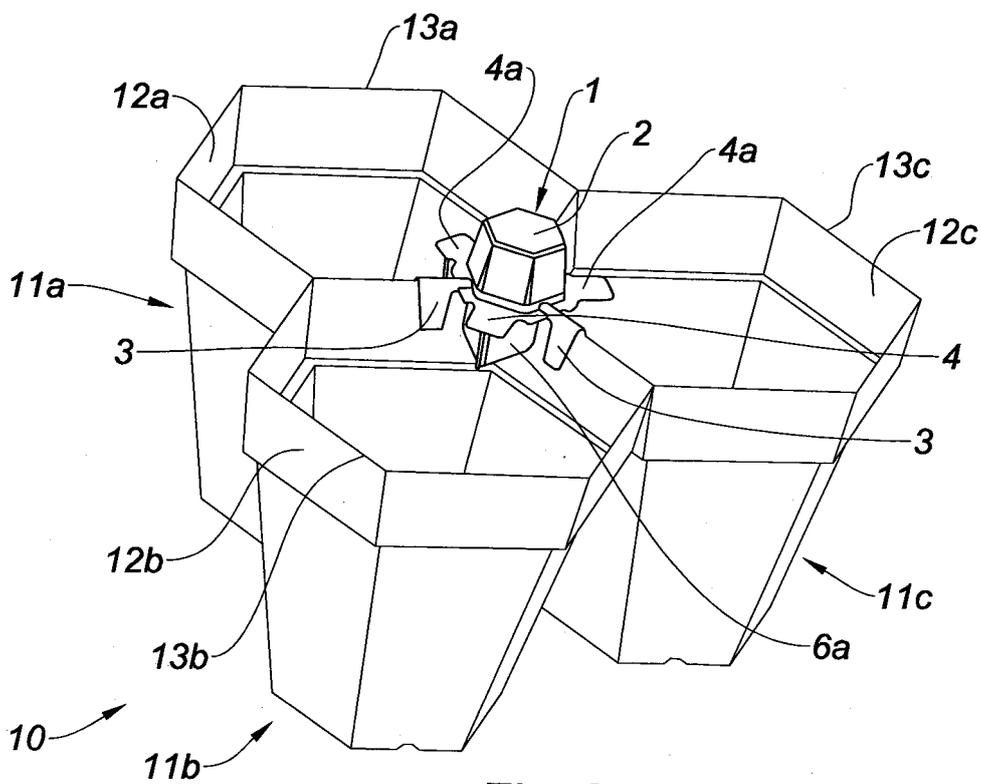


Fig. 8

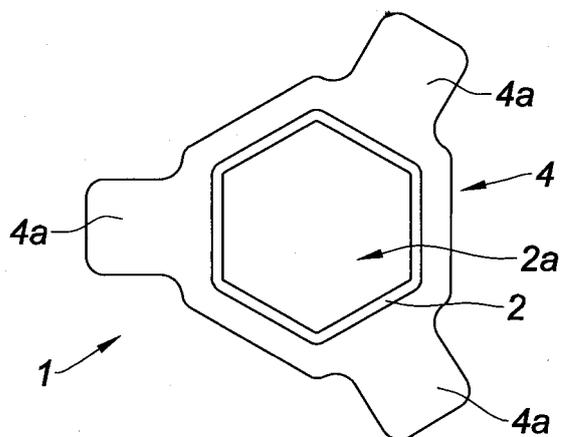


Fig. 9

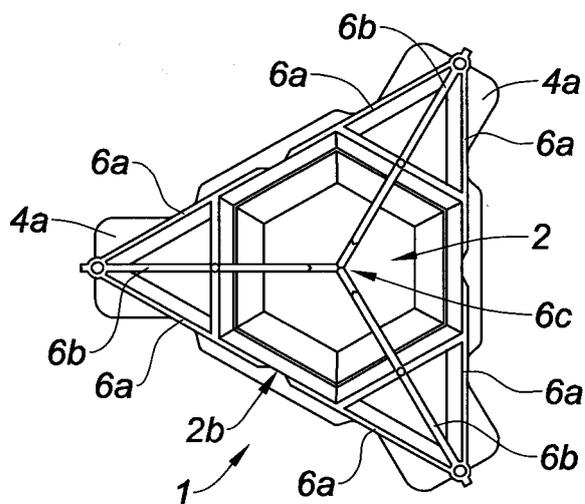


Fig. 10

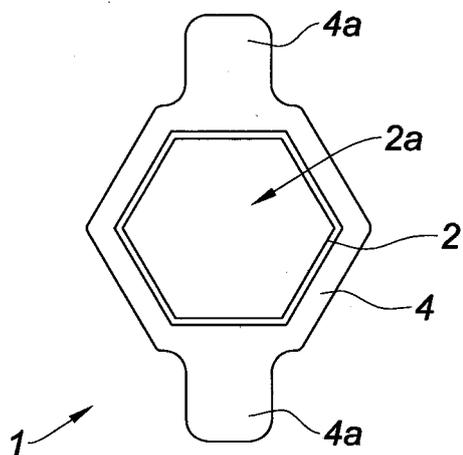


Fig. 11

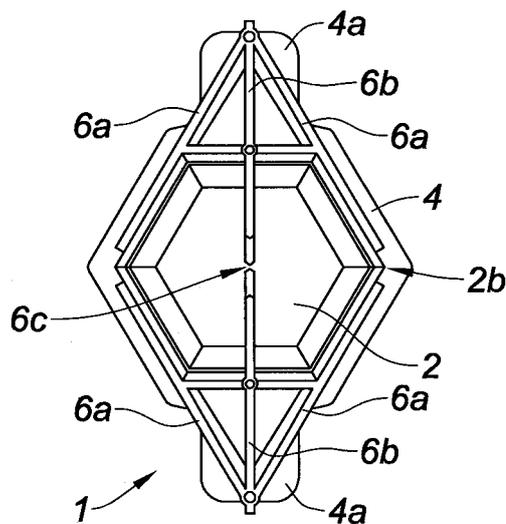


Fig. 12

5 / 5

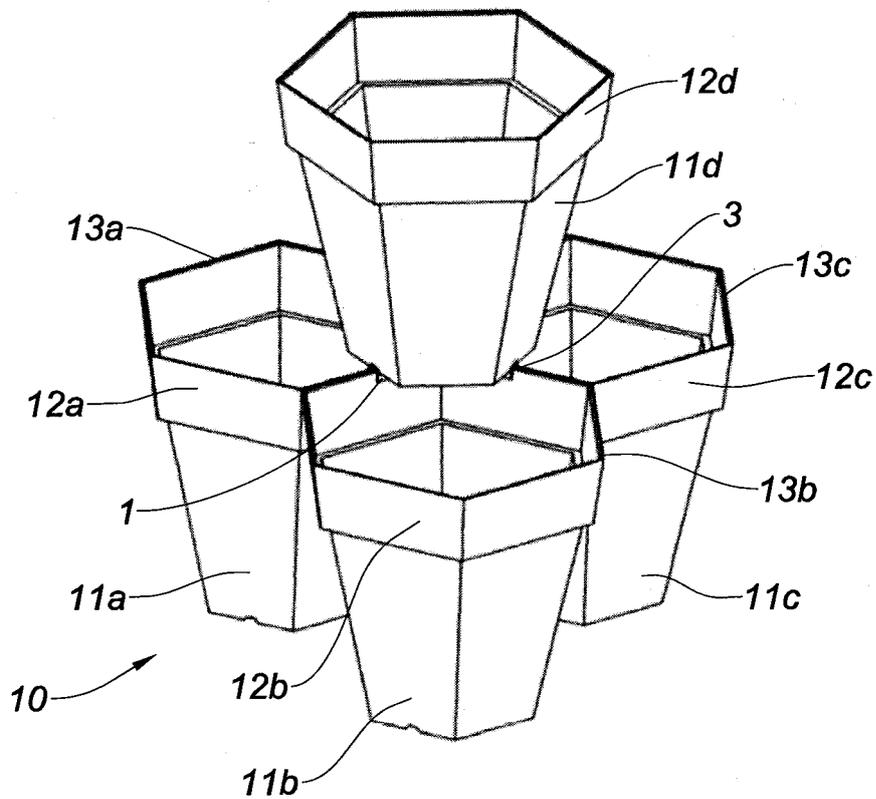


Fig. 13

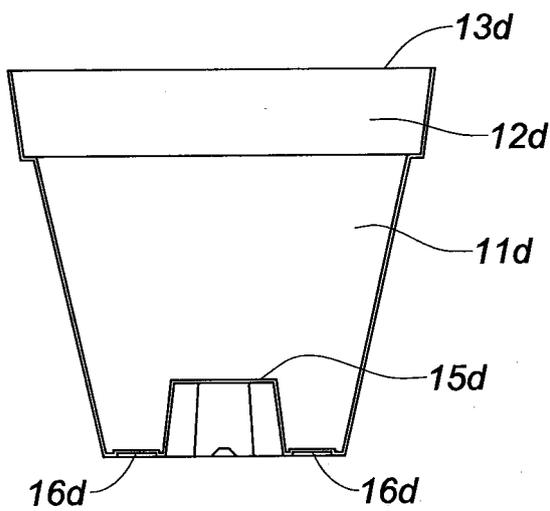


Fig. 14



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement national

établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche

FA 809403
FR 1554070

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
A	GB 2 448 923 A (CAHN RICHARD IAN [GB]) 5 novembre 2008 (2008-11-05) * le document en entier *	1-10	A01G9/02
A	US 4 151 680 A (SENA AUGUST M [US]) 1 mai 1979 (1979-05-01) * le document en entier *	1-10	
A	US 4 057 931 A (STUTELBERG KENNETH R ET AL) 15 novembre 1977 (1977-11-15) * le document en entier *	1-10	
A	US 6 134 832 A (BOKMILLER DAVID [US] ET AL) 24 octobre 2000 (2000-10-24) * le document en entier *	1-10	
A	DE 195 29 316 A1 (ZINSER TEXTILMASCHINEN GMBH [DE]) 13 février 1997 (1997-02-13) * le document en entier *	1-10	
A	NL 1 008 541 C1 (AVOT BEHEER BV [NL]) 10 septembre 1999 (1999-09-10) * le document en entier *	1-10	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			A01G A47G B65D
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
16 mars 2016		Balzar, Maarten	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		D : cité dans la demande	
A : arrière-plan technologique		L : cité pour d'autres raisons	
O : divulgation non-écrite		
P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	

1

EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1554070 FA 809403**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **16-03-2016**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
GB 2448923	A	05-11-2008	AUCUN	
US 4151680	A	01-05-1979	AUCUN	
US 4057931	A	15-11-1977	AUCUN	
US 6134832	A	24-10-2000	AUCUN	
DE 19529316	A1	13-02-1997	AUCUN	
NL 1008541	C1	10-09-1999	AUCUN	